

VILLE DE RIORGES

N° 2_7

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|---|--|
| Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE | Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION "SABL'HEROS FOR 4L TROPHY"

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Le "4L Trophy" est un raid solidaire reliant le sud de la France au Maroc, en 4L et ouvert uniquement aux étudiants. La 22^{ème} édition de cette course, où il n'y a pas de classement, donc pas de compétition, aura lieu du 21 février au 3 mars 2019 et devrait rassembler près de 1300 véhicules, soit 2600 participants. Chaque équipage vit une aventure humaine et sportive où l'entraide est le mot d'ordre, l'objectif étant que chacun arrive au bout du parcours après la traversée du désert. A la fin du voyage, une cérémonie de remise des dons apportés dans son véhicule par chaque équipage (matériel scolaire, médical...) est organisée au bénéfice de l'association "Enfants du désert".

Cette année, un équipage de deux jeunes Riorgeois, membres de l'association "Sabl'Héros for 4L Trophy", participera à ce raid et ils ont adressé à la commune une demande de subvention pour leur permettre de réunir le budget nécessaire à leur voyage.

Considérant l'intérêt de la démarche qu'ils entreprennent et sa dimension solidaire, eu égard également à leur engagement de rendre compte à leur retour, de leur expérience en direction du public riorgeois, il est proposé d'octroyer à l'association "Sabl'Héros for 4L Trophy", une subvention exceptionnelle de 350 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de **350 €** à l'association "Sabl'Héros for 4L Trophy".

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

